

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 mai 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-05-125

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 mai 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 13 avril 2015

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Avril 2015
- 5 Dépôt des états comparatifs
- 6 OMH - États financiers 2014
- 7 Affectation fonds de réserve eaux usées - Règl. Emprunt
- 8 Remboursement fond de roulement
- 9 Transfert fonds de réserve eaux usées
- 10 Adoption règl. 685-15 - Tarification camp de jour
- 11 Surveillant carrière/sablière 2015
- 12 Soumission - Aménagement bacs fleurs
- 13 Aménagement paysager
- 14 Requête commune - Règl. sur le prélèvement des eaux et protection

Sécurité incendie

Voirie

- 15 Adjudication - Rapiéçage 2015

- 16 Adjudication - Pavage Chemin Allard
- 17 Adjudication - Pavage Route O'Brien
- 18 Embauches - Entretien pelouse
- 19 Embauche - Aide générale

Hygiène du milieu

- 20 TEU - Soumission surpresseur
- 21 Enregistreur de débordements
- 22 Tract postal - RGMR

Urbanisme et zonage

- 23 Mandat ingénieur - projet domiciliaire

Loisirs et culture

- 24 Embauche - Coordonnatrice loisir
- 25 Embauche - Animateurs camp de jour
- 26 Demande de commandite - Junior Charpentier
- 27 Demande d'aide financière - Club de lecture
- 28 Demande de commandite - Championnat 2015 IPO et Sieger
- 29 Demande de dérogation de bruit - Camping Loisirs Air Soleil

Général

Varia :

- 30 **Correspondance**
Correspondances reçues - Avril 2015
- 31 **Période à l'assistance**
- 32 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-126

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2015-05-127

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.

R 2015-05-128

6. OMH – ÉTATS FINANCIERS 2014

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2014 de l'OMH (Office Municipal d'Habitation) sont déposés au présent conseil;

ATTENDU QUE suite aux états financiers, l'Office municipal d'habitation de l'Avenir rembourse la Municipalité un trop perçu de 439 \$;

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers doit faire l'objet d'une résolution d'adoption de la part du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter les états financiers se terminant au 31 décembre 2014 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R2015-05-129

7. AFFECTATION FONDS DE RÉSERVE EAUX USÉES – RÉGL. EMPRUNT

ATTENDU QU'un virement du fonds de réserve des eaux usées au compte d'opération doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QU'il est prévu au budget 2015 d'affecter le fonds de réserve des eaux usées pour le dernier versement du règlement d'emprunt pour le réseau d'égout;

ATTENDU le montant à affecter de 33 552.54 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas d'autoriser l'affectation du fonds de réserve des eaux usées au montant de 33 552.54 \$ pour le dernier versement du règlement d'emprunt pour le réseau d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-130

8. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2015 est de 13 055.62 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est composé d'un montant de 3 492 \$ pour l'épandeur à sel et d'un montant de 9 563.62 \$ pour la niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un virement de 13 055.62 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-131

9. TRANSFERT FONDS DE RÉSERVE EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2015, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un virement de 4 600 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-132

10. ADOPTION RÉGL. 685-15 – TARIFICATION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines;

ATTENDU QUE, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite également se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L'Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir donnera priorité aux jeunes résidents sur son territoire.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 avril 2015, par le conseiller Martin Bahl;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 685-15 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE

Les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 29 juin 2015 au 21 août 2015.

L'horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

7 h 00 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h 00 à 17 h 30	Service de garde

ARTICLE 3 – TARIFICATION CAMP DE JOUR

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

1 ^{er} enfant	350.00 \$
2 ^e enfant d'une même famille	325.00 \$
3 ^e enfant d'une même famille	300.00 \$

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d'inscription sont les suivants :

Par semaine, chaque enfant	95.00 \$
Par jour, chaque enfant	25.00 \$

ARTICLE 4 – TARIFICATION SERVICE DE GARDE

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 00 à 9 h 00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 30 comptant chacune pour une période.

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit au service de garde, les frais d'inscription sont les suivants :

Temps complet - 80 périodes	200.00 \$
Temps partiel - 40 périodes	120.00 \$
Temps partiel – 10 périodes	40.00 \$

À la période	5.00 \$
--------------	---------

Après 17h35 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D’INSCRIPTION

Le total des frais d’inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l’inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 14 mai 2015;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 18 juin 2015;

Pour les enfants inscrits à la semaine ou à la journée, les frais sont payables à 100 % le 18 juin 2015.

ARTICLE 6 – ANNULATION D’INSCRIPTION

Si un parent avise, par écrit, qu’il souhaite annuler l’inscription de l’enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Si un parent avise, par écrit, qu’il souhaite annuler l’inscription de l’enfant après le début du camp de jour pour raison médicale, le remboursement des frais payés sera fait à 100 % du montant non utilisé dès la date de la réception de la demande et sur présentation d’un billet du médecin.

ARTICLE 7 - AJOUT D’INSCRIPTION

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d’inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d’inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l’enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l’ajout d’inscription.

ARTICLE 8 - TAUX D’INTÉRÊT

Lorsque le versement n’est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

ARTICLE 9 - CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu’un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d’administration de 50 \$ sont imposés.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-05-133

11. SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES 2015

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher une personne à raison de 10 heures par semaine afin de faire la surveillance des carrières/sablières;

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, a déjà fait la surveillance par le passé et est intéressé par le poste pour 2015;

ATTENDU QUE Monsieur Mailloux connaît bien le territoire et les carrières, il est proposé de lui offrir un taux horaire de 15 \$ et le remboursement du kilométrage selon la politique en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que Monsieur Gilles Mailloux soit surveillant de carrières/sablières pour 2015 au taux horaire de 15 \$ plus remboursement du kilométrage selon la politique et ce, du 18 mai au 17 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-134

12. SOUSSION – AMÉNAGEMENT BACS À FLEURS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite fleurir le village en installant les bacs à fleurs sur la rue Principale;

ATTENDU les soumissions reçues afin de faire l'aménagement des bacs;

ATTENDU QUE Pépinière L'Avenir propose l'aménagement des bacs à 1 125 \$ incluant l'entreposage des bacs à la pépinière afin de les aménager ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite acquérir un plus grand nombre de bacs, soit environ une dizaine, en prévision de la visite du classificateur des Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE le conseil souhaite également informer la population de la venue du classificateur des Fleurons du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire aménager les bacs à fleurs par Pépinière L'Avenir au coût de 1 125 \$ plus taxes applicables. Il est aussi résolu de rendre disponible un montant de 2 500 \$ pour l'acquisition et l'aménagement de bacs supplémentaires. Il est aussi résolu de commander des brochures des Fleurons et de les distribuer par tract postal aux citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-135

13. AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à l'ouverture des platebandes de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux se feront à l'interne pour cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de rendre disponible un montant de 1 500 \$ pour l'aménagement paysager du bureau municipal, de la gloriette ainsi que les deux affiches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-136

14. REQUÊTE COMMUNE – RÉGL. SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET PROTECTION

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesse d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

ATTENDU les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

ATTENDU l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elles;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu que la municipalité de L'Avenir se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

VOIRIE

R 2015-05-137

15. ADJUDICATION – RAPIÉÇAGE 2015

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire du rapiéçage;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités soit Vallières Asphalte inc., Smith Asphalte inc., Pavage 132 et Pavage Drummond inc. dont les résultats sont les suivants :

Rapiéçage mécanisé	Vallières Asphalte Inc.	Smith Asphalte Inc.	Pavage 132	Pavage Drummond Inc.
\$ / tonne métrique	112.54 \$	119.00 \$	106.00 \$	Pas soumissionné
X 200 tonnes	22 508.00 \$	23 800.00 \$	21 200.00 \$	
TPS	1125.40 \$	1 190.00 \$	1 060.00 \$	
TVQ	2 245.18 \$	2 374.05 \$	2 114.70 \$	
Total	25 878.58 \$	27 364.05 \$	23 374.70 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé à Pavage 132 aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-138

16. ADJUDICATION – PAVAGE CHEMIN ALLARD

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEO pour des travaux de pavage d'environ 1.7 km sur le chemin Allard;

ATTENDU QUE trois entreprises ont soumissionné soit Pavage Drummond Inc., Sintra Inc et Eurovia Québec construction Inc. dont les résultats sont les suivants :

Travaux routier Allard	Pavage Drummond inc.	Sintra Inc.	Eurovia Québec construction Inc.
1 700 mètres	183 682.50 \$	181 253.37 \$	193 253.66 \$
TPS	9 184.13 \$	9 062.67 \$	9 662.68 \$
TVQ	18 322.33 \$	18 080.02 \$	19 277.05 \$
Total	211 188.96 \$	208 396.06 \$	222 193.39 \$

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer le contrat de travaux routiers chemin Allard 2015 à Sintra Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-139

17. ADJUDICATION – PAVAGE ROUTE O'BRIEN

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEAO pour des travaux de pavage d'environ 800 m sur la route O'Brien;

ATTENDU QUE trois entreprises ont soumissionné soit Pavage Drummond Inc., Sintra Inc et Eurovia Québec construction Inc. dont les résultats sont les suivants :

Travaux routier O'Brien	Pavage Drummond inc.	Sintra Inc.	Eurovia Québec construction Inc.
800 mètres	99 949.00 \$	96 963.98 \$	101 714.32 \$
TPS	4 997.45 \$	4 848.20 \$	5 085.72 \$
TVQ	9 969.91 \$	9 672.16 \$	10 146.00 \$
Total	114 916.36 \$	111 484.34 \$	116 946.03 \$

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer le contrat de travaux routiers route O'Brien 2015 à Sintra Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-140

18. EMBAUCHE – ENTRETIEN PELOUSE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'embauche d'une personne responsable de l'entretien de la pelouse pour la saison d'été 2015;

ATTENDU QUE la personne responsable de l'entretien de la pelouse sera en poste du 18 mai 2015 au 10 octobre 2015 pour environ 15 heures semaines selon les besoins;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Claude Lefebvre qui occupe le poste depuis 2012 se dit intéressé par le poste pour 2015 ;

ATTENDU QUE M. Adrien Labelle responsable de l'entretien des terrains et de la piste cyclable et plus précisément le coupe bordure en 2014 est disponible à l'emploi pour 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu d'embaucher Monsieur Jean-Claude Lefebvre afin de faire l'entretien de la pelouse du 18 mai 2015 au 10 octobre 2015 pour environ 15 heures par semaines au taux horaire de 12 \$ et de faire l'embauche de Monsieur Adrien Labelle pour l'entretien des terrains et de la piste cyclable et plus précisément le coupe bordure au taux horaire de 11 \$ pour environ 8 à 12 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-141

19. EMBAUCHE – AIDE GÉNÉRALE

ATTENDU l'appel de candidature pour l'entretien général;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lefebvre se dit intéressé par le poste pour 8 à 16 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'embauche de Monsieur Robert Lefebvre pour de l'entretien général pour environ 8 à 16 heures par semaine et au taux horaire de 12\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2015-05-142

20. TEU – SOUMISSION SURPRESSEUR

ATTENDU QUE l'un des surpresseurs est à remplacer;

ATTENDU les soumissions reçu de Aerzen au montant de 5 691.00 \$ et de Hibon au montant de 6 150 \$;

ATTENDU QUE Monsieur Oliver Précourt, responsable de la gestion des installations des eaux usées, recommande l'achat du plus bas soumissionnaire soit Aerzen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'achat d'un surpresseur Aerzen au montant de 5 691 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'affecter le fonds de réserve des eaux usées du montant d'achat du surpresseur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-143

21. ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT

ATTENDU QUE l'enregistreur de débordement pour les installations des eaux usées ne fonctionne plus;

ATTENDU que suite aux soumissions reçues, Monsieur Olivier Précourt recommande l'achat d'un enregistreur de débordement intelligent Echo-Logic de CWA au montant de 1 200 \$;

ATTENDU QUE Monsieur Précourt recommande de faire installer l'appareil par Électro System au taux horaire de 77.45 \$ pour environ 5 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'achat de l'enregistreur de débordement de CWA au montant de 1 200 \$ plus taxes et de mandater Électro Système pour l'installation de l'appareil au coût de 77.45 \$ de l'heure pour environ 5 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-144

22. TRACT POSTAL - RGMR

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) nous a fait parvenir une fiche explicative pour les bacs vert, noir et brun afin de la distribuer aux citoyens ;

ATTENDU QU'il y a lieu de la faire parvenir par tract postal à l'ensemble des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'envoi par tract postal de la fiche explicative de la RGMR concernant les bacs vert, noir et brun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-05-145

23. MANDAT INGÉNIEUR – PROJET DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite favoriser le développement domiciliaire à la municipalité ;

ATTENDU QUE suite aux derniers travaux, le conseil souhaite avoir de nouveaux plans pour le développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater la firme WSP pour faire de nouveaux plans pour le développement domiciliaire selon les dernières informations reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-05-146

24. EMBAUCHE – COORDONNATRICE LOISIR

ATTENDU l'appel de candidature pour un poste de coordonnateur en loisir;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité de ressources humaines recommande l'embauche de Madame Nancy Poudrier à titre de coordonnatrice en loisir selon les conditions suivantes :

- Horaire variable de 20 heures à 25 heures semaine selon les périodes
- Taux horaire à 16 \$
- Probation de 6 mois

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'embaucher Madame Nancy Poudrier à titre de coordonnatrice en loisir au taux horaire de 16 \$ pour environ 20 à 25 heures semaine. Il est aussi résolu que Madame Poudrier soit en probation pour une période de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-05-147

25. EMBAUCHE – ANIMATEURS CAMP DE JOUR

ATTENDU l'appel de candidature afin de faire l'embauche d'animateurs de camp de jour ;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, Madame Suzie Lemire, directrice générale, recommande l'embauche de Monsieur Mathieu Dufort, Madame Guylaine Ménard et Madame Roxanne Gill;

ATTENDU QUE Madame Suzie Lemire recommande de nommer Madame Roxanne Gill chef de camp;

ATTENDU QUE les animateurs sont embauchés pour la période du camp de jour qui se tiendra du 29 juin au 21 août ;

ATTENDU QU'une journée de planification payée sera requise avant la tenue du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de Monsieur Mathieu Dufort et de Madame Guylaine Ménard au poste d'animateurs de camp de jour incluant le service de garde pour une période de huit semaines du 29 juin au 21 août au taux horaire de 10.55\$. Il est aussi résolu de faire l'embauche de Madame Roxanne Gill au poste de chef de camp au taux horaire de 11.25 \$. Il est aussi résolu qu'ils participent à une journée de planification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-148

26. DEMANDE DE COMMANDITE – JUNIOR CHARPENTIER

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçue du club de tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc ;

ATTENDU QUE cet athlète pourra, s'il se classe bien, prendre part au Championnat du monde 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ au Club de Tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-149

27. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE LECTURE

ATTENDU QUE Madame Marielle Fafard a déposé à la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre de son projet de club de lecture *Les rats de bibliothèque de l'Avenir*;

ATTENDU QU'un club de lecture estivale contribue à la réussite scolaire des élèves;

ATTENDU QU'un des objectifs est de faire connaître aux enfants et parents la bibliothèque Joseph Charles Saint-Amant de L'Avenir;

ATTENDU QUE le Club de lecture récupère les livres élagués de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le Club de lecture est offert gratuitement à tous les enfants de L'Avenir;

ATTENDU QUE Madame Fafard demande une aide financière de 500 \$ afin d'offrir une trousse de départ, fournitures et prix de participation;

ATTENDU QUE Madame Fafard s'engage à fournir un rapport d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'octroyer une aide financière de

500 \$ à Madame Marielle Fafard dans le cadre du projet de Club de lecture *Les rats de bibliothèque de l'Avenir*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-150

28. DEMANDE DE COMMANDITE – CHAMPIONNAT 2015 IPO ET SIEGER

ATTENDU QUE le Club Schutzhund Estrie présentera la 5e édition du Championnat Québécois IPO et Sieger au terrain des loisirs les 16, 17 et 18 mai prochains;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet évènement, l'organisme demande une commandite de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer une commandite de 100 \$ au Club Schutzhund Estrie dans le cadre de la 5e édition du Championnat Québécois IPO et Sieger qui aura lieu les 16, 17 et 18 mai au terrain des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-151

29. DEMANDE DE DÉROGATION DE BRUIT – CAMPING LOISIRS AIR SOLEIL

ATTENDU QUE Loisirs Air Soleil ont déposé une demande écrite afin d'obtenir une dérogation sur le bruit pour les dates suivantes ;

20 juin 2015 : Fête de la Saint-Jean Baptiste

27 juin 2015 : Souper champêtre

4 juillet 2015 : Soirée hawaïenne

ATTENDU QUE l'article 28 du règlement 591-04 stipule que cet article **ne s'applique pas** dans le cas de fêtes populaires autorisées par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la dérogation sur le bruit demandée par Loisirs Air Soleil soit de permettre le bruit en dehors du rayon permis aux dates suivantes :

20 juin 2015 : Fête de la Saint-Jean Baptiste

27 juin 2015 : Souper champêtre

4 juillet 2015 : Soirée hawaïenne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

GÉNÉRAL

VARIA

30. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2015 est remis à tous les conseillers.

31. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-05-152

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 36 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1^{er} juin 2015.

